



Monsieur Eddie FACQUE
Président de la CCVS
Communauté de Communes des Villes Sœurs

Objet : avis et recours/PLU d'Ault

Ault le 1^{er} février 2024

Monsieur le Président,

L'association Ault Environnement a pris connaissance du deuxième projet de révision du PLU d'Ault arrêté par le conseil de la CCVS le 5 décembre 2023 suite à « l'avis plus que mitigé de la DDTM et de la DREAL » sur le projet de révision arrêté par le conseil le 11 avril 2023, comme l'a dit en séance Marcel Le Moigne maire d'Ault.

Nous vous demandons communication des avis des personnes publiques associées sur le premier projet de révision pour alimenter notre réflexion sur le sujet.

Le nouveau projet de révision tenant compte de ces avis n'a pas été soumis à concertation publique, ni même tenu à disposition du public en mairie d'Ault, avant la délibération de la CCVS du 5 décembre, comme je l'ai noté dans le registre de concertation.

Cette simple question de forme n'est qu'un symptôme d'une concertation minimaliste dont des citoyens se sentant concernés ne peuvent pas se satisfaire. Depuis notre première et dernière rencontre à ce sujet le 28 février 2023 avec Marcel Le Moigne maire d'Ault, aucun dialogue n'a permis d'avancer malgré la perspective de rencontre avec l'investisseur hôtelier envisagée d'un commun accord pour rechercher des solutions qui ne pénalisent pas le projet touristique. C'est un temps précieux perdu quand on voit l'état de dégradation du château, de la ferme et de la colonie qui nous inquiète vivement.

Le bilan tiré de la concertation par le conseil de la CCVS fera l'objet de critiques détaillées de notre part. L'avis de l'association Ault Environnement qui a été joint au bilan de la concertation n'a reçu ni réponse ni arguments de non prise en compte par la CCVS. Si la CCVS juge bon de ne pas retenir nos propositions sans même en avoir discuté, qu'elle argumente au moins ses raisons de les juger irrecevables.

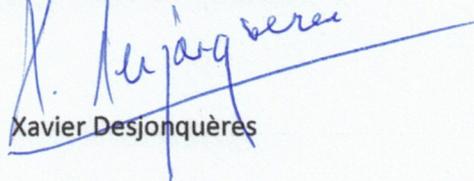
Au nom du conseil d'administration d'Ault Environnement qui en a décidé le 11 janvier 2024 je dépose auprès de vous un recours gracieux en vue de l'annulation de la délibération n°20231205-19 pour non-respect des formes de publicité préalable.

Certes, si nous avions pu donner notre avis, le conseil de la CCVS avait toute latitude pour ne pas en tenir compte, comme cela s'est passé lors du premier arrêt du projet de révision le 11 avril 2023. Certes nous pouvons encore donner un avis et nous exprimer lors de l'enquête publique. Mais, à l'issue de l'enquête publique, seules des modifications mineures sont possibles sans obligation de refaire la procédure d'arrêt du PLU, de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique. Certes une annulation de la délibération retarderait encore le projet hôtelier qui est important pour la sauvegarde du château du Moulinet et l'avenir d'Ault. L'expérience montre que ce n'est pas le trop de concertation qui provoque des retards mais le manque de débat, de dialogue et de négociation préalable aux décisions.

Dans un esprit constructif et en toute transparence, je vous transmets le courrier envoyé au maire d'Ault le 2 janvier 2024 pour tenter de relancer le dialogue commencé et arrêté le 28 février 2023 ainsi qu'un premier avis sur le nouveau projet de révision du PLU, au stade actuel de nos connaissances et des réactions recueillies auprès d'habitants et en fonction de l'état actuel de notre réflexion.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mes sincères salutations.

Le président d'Ault Environnement



Xavier Desjonquères

Pièces jointes :

- . Lettre du 2 janvier 2024 à Marcel Le Moigne maire d'Ault
- . Observations sur le projet de révision du PLU arrêté par la CCVS le 5 décembre 2023 : une note et neuf pièces jointes.